

Commune de



Saint-Laurent-d'Agnny

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JANVIER 2024

Affiché le 16 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2024

Étaient présents : F. BREUZIN – C. POUZARGUE – O. CONTRERAS – D. MONOD – M. JOLLY – I. MORETTON-FRAYSSE – V. PASQUIER – D. FERLAY – A. BERGER – PY. DUCREST – C. CROTTET – J.J. DURANTIN – P. POILANE – M. RIBIER – G. FLEURY

Excusés : C. TRICHARD (pouvoir P. POILANE) – H. DESTANDAU (pouvoir F. BREUZIN) – P. GUIZE (pouvoir C. CROTTET) – S. BOIRAL (pouvoir I. MORETTON-FRAYSSE)

Secrétaire de séance : V. PASQUIER

Les membres du Conseil municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 4 décembre 2023.

DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES SUR SON TERRITOIRE.

L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. Les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

En application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables.

Le Conseil municipal approuve les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones :

- Biogaz : zone Ui – Ui2 et Auic2
- photovoltaïque : U et Au
- Bois/énergie, géothermie et solaire thermique : U et Au.

DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2024 (DETR) POUR LE FINANCEMENT DE LA RENOVATION DU BATIMENT ROUTE DE SOUCIEU

Le Conseil municipal décide de solliciter l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux pour concourir au financement de la rénovation du bâtiment route de Soucieu dans la mesure où il s'inscrit dans une opération prioritaire relevant du maintien des commerces de proximité et des locaux commerciaux.

La Commune sollicite un montant d'aide de l'Etat représentant 60% de l'opération estimée à 800 000 € HT.

DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024 POUR LE FINANCEMENT DE LA RENOVATION DU BATIMENT ROUTE DE SOUCIEU

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le projet de rénovation du bâtiment route de Soucieu est susceptible de pouvoir bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans la mesure où ce projet soutient le développement économique sur le territoire de la Commune.

Ce bâtiment ancien bénéficiera également d'une rénovation thermique répondant aux nouvelles normes énergétiques.

A l'unanimité, le Conseil municipal sollicite une aide financière d'un montant de 60 % auprès des services de l'Etat au titre de la DSIL 2024 pour le financement de la rénovation du bâtiment route de Soucieu.

DELIBERATION PRESCRIVANT LA MODIFICATION N°6 SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Considérant la nécessité de prescrire une modification simplifiée N°6 du Plan Local d'urbanisme de la Commune en vue de modifier la hauteur autorisée des constructions pour l'OAP située route de Mornant et route de Ravel en zone Ub du PLU; et adapter et corriger certains articles du règlement afin de faciliter leur compréhension ainsi que l'instruction des demandes d'urbanisme ; le Conseil municipal à l'unanimité se prononce en faveur de la mise en modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

MODIFICATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET DE CREDIT DE PAIEMENT (CP) POUR LES TRAVAUX DE CENTRE BOURG.

Dans le cadre des travaux d'envergure du Centre-Bourg, la Commune a mis en place une procédure d'Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement (AC/CP).

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la prolongation de l'autorisation de programme en 2024 pour un montant de crédit de paiement de 330 000 € en 2024.

CONVENTION CADRE RELATIVE À L'OFFRE D'INGÉNIERIE PUBLIQUE AUX COMMUNES ET EPCI DANS LE CADRE DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Le Conseil municipal décide d'adhérer à l'offre d'ingénierie publique proposée par le Département du Rhône dans le cadre de l'agence technique départementale. Le service pourra apporter son soutien et son expertise au titre d'une assistance en termes d'ingénierie publique à la Commune.

CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL NON BATI

Vu la délibération n°23d-1202 du 4 décembre 2023, actant le choix du promoteur pour l'aménagement de terrains nus route de Ravel, cadastrés section F n° 639 et E n°996, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder ces parcelles à Mercier Promotion pour un montant de 600 000 €.

AIDE AUX TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DANS LE CADRE DU 3^{EME} PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-D'AGNY A MADAME ET MONSIEUR SANDRINE ET DIDIER PEYSSONNEAUX

Madame Orélie CONTRERAS, adjointe en charge de l'habitat présente le dossier de demande de subvention de Mr et Mme PEYSSONNEAUX qui sollicitent une aide relative au projet d'amélioration de la performance énergétique de leur habitation située 440 Chemin du Vernay.

Considérant que la commune de Saint Laurent d'Agny attribue une aide plafonnée, le conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de 1250 € pour la réalisation de ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

❖ TRAVAUX ET AMENAGEMENT

Bâtiment centre-bourg : le bâtiment est depuis le 26 décembre en auto-consommation collective grâce à l'installation et mise en service des panneaux solaires. Une réunion est prévue ce jeudi pour évaluer les performances et programmation des PAC.

Le chemin du grand Prost sera barré du 15 janvier au 4 mars pour les travaux de renouvellement de la conduite d'eau organisé par la société RAMPA pour le compte du SMHAR.

Dans le cadre du marché de groupement électricité, le Syder a annoncé une baisse de l'ordre de 50 % des factures d'électricité pour l'année à venir.

❖ DIVERS

La population municipale estimée par l'INSEE est de 2196 habitants au 1^{er} janvier 2024 soit 6 habitants de plus que 2023.

Une agente en communication, Marie CRESTEY a été recrutée. Ses missions commenceront le 11 mars. L'agent médiateur micro-folie, Raphaël VALANTIN prendra son poste à compter du 5 février 2024.

La Commission communication dans le cadre de village en poésie, souhaite attribuer le nom d'un poète aux salles communales. Il est décidé de réfléchir à un nom pour la salle de la résidence seniors et pour le nouveau bâtiment centre-bourg. Un sondage à la population pourra être diffusé ensuite sur les différents supports de communication.

Monsieur le Maire informe qu'une médecin généraliste souhaite s'implanter sur la Commune. Le local vacant rue de la Gloriette est proposé à la location. Elle pourrait ainsi prendre en charge plusieurs nouveaux patients.

❖ MANIFESTATIONS

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour leur participation lors de la cérémonie des vœux du 13 janvier.

La nouvelle Maire du Conseil municipal des enfants est Ava MAILLET TRICHARD, nous lui souhaitons une belle réussite dans ce rôle et une année riche en projets pour les enfants.

Vendredi 19 janvier, la Sicoly recevra Monsieur le Ministre de l'Agriculture, Marc FESNEAU et Madame la Préfète pour une visite de la coopérative et un échange avec les agriculteurs. Un évènement important pour notre village et notre territoire rural.

Evènements à venir :

- **Fête de la Saint-Vincent** : samedi 20 janvier à 16h à la chapelle pour la messe suivie de la dégustation vente de vins des vigneron du territoire et du boudin à la chaudière du Comité des fêtes, salle Platanes.

Prochain conseil municipal : lundi 12 février 2024 à 20h30 – Salle du conseil à la Mairie